REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

DEL 29032018- 32

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **JP. LARDY, E. FARGIER, A. CHIRAUSSEL, J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, P.GAILLARD, S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de P. ROUX), P.MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, L. JOFFRE (procuration de JC. COURT), L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D.BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+procuration de D.RECCHIA), J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, J. SARTRE (+procuration de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA), P. MANENT.** Mesdames **R. DUPLAN (procuration de G. DOZ), M. ALLAMEL (+procuration de JP. CONSTANT), MN. DURAND, C. FAURE, F. DUMAS, M. DUBOIS (+procuration de A. LACOSTE), C. DUCHAMP (procuration de JY.PONTHIER), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA (+procuration de JC. FLORY).**

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 45
Procurations : 7
Votants : 51
Absents : 3

Date de convocation : 23/03/2018

Absents : **Monsieur F. JOUFFRE, F.NOGIER, N.BARACAND**

En présence des suppléants non votants : **Monsieur C. BOUTONNET, P. AYMARD, J. LE BELLEGO**

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Budget annexe ZA des Traverses (HT) - approbation du compte de gestion du comptable public pour 2017 - vote du compte administratif 2017

Les résultats du compte administratif 2017 sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le comptable public et sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	2 334.00€	46 364.72€	44 030.72€	
		Dont 46 364.72€ d'excédent antérieur reporté		
Investissement	76 349.38€	122 693.69€	46 344.31€	
		Dont 122 693.69€ d'excédent antérieur reporté		
Résultat global			**90 375.03€**	

Il est rappelé que la ZA des Traverses est une zone « mutualisée » dont la réalisation a en partie été financée par la participation d'autres communautés de communes moyennant un reversement de fiscalité. Le budget de cette zone est établi et géré comme un budget normal M14 assujetti toutefois à TVA.

Pour mémoire, la section d'investissement du budget 2017 s'équilibrait au moyen du virement de la section de fonctionnement de 3 655.69 €. Il n'a pas été prévu de restes à réaliser ni en dépenses, ni en recettes.

Comme prévu en investissement, a été réalisé le remboursement au budget principal de l'achat d'un terrain pour 61 290€ ainsi que le solde de l'étude environnementale.

Vous trouverez ci-après un tableau résumant par chapitre l'exécution du budget annexe 2017.

Dépenses					section de fonctionnement
Chapitre	BP 2017	**CA 2017**	Chapitre	BP 2017	**CA 2017**
022	2 209.03		002	46 364.72	46 364.72
023	3 655.69				
011	40 500.00	2 334.00			
TOTAL	46 364.72	**2 334.00**	**TOTAL**	46 364.72	**46 364.72**

Dépenses					section d'investissement
Chapitre	BP 2017	**CA 2017**	Chapitre	BP 2017	**CA 2017**
20	18 059.38	15 059.38	001	122 693.69	122 693.69
21	136 290.00	61 290.00	021	3 655.69	
			13	28 000.00	
TOTAL	154 349.38	**76 349.38**	**TOTAL**	154 349.38	**122 693.69**

Le Président ayant quitté la salle ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité 51 voix pour,

- **Approuve le Compte Administratif ZA Traverses pour l'exercice 2017 du Budget Annexe ZA Traverses lequel présente un excédent global de 90 375,03 €**
- **Approuve le compte de gestion 2017 du comptable public lequel présente des résultats conformes au compte administratif**

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière »

L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire par réception en Préfecture

en date du 09 AVR. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 30 mars 2018

Le Président,
Louis BUFFET

Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas